

Rapport de présentation

CTM

Mission de coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments (Anne-Lise Deloron)	Transformation organisationnelle du service public de la rénovation de l'habitat	
---	---	--

Le contexte,

La rénovation énergétique des logements privés est une politique prioritaire du Gouvernement, résolument portée et incarnée par le pôle Ministériel, soutenue par le Plan de Relance et amplifiée par le projet de loi Climat et résilience en cours d'examen au Parlement.

Cette priorité, au-delà de l'enjeu climatique évident, résonne avec une demande sociétale croissante d'amélioration du logement, du confort, a fortiori depuis le confinement. Elle résonne également avec un enjeu social, celui de la lutte contre la précarité et pour le pouvoir d'achat et avec un souci économique, car elle favorise les emplois locaux du bâtiment et de l'ingénierie.

Depuis plusieurs années, des actions fortes ont été menées en matière de rénovation énergétique si bien que cette politique suscite aujourd'hui l'engouement des Français comme en témoigne les excellents chiffres de distribution des aides par exemple.

De nombreuses améliorations ont été permises toutefois du point de vue de l'utilisateur et en regardant son « parcours de rénovation » demeure encore trop complexe notamment car l'organisation du service public de la rénovation énergétique des logements est, à date, éclatée entre plusieurs acteurs et notamment deux agences : l'Anah et l'ADEME, laquelle porte l'actuelle programme CEE « SARE » qui incarne le service public de rénovation énergétique des logements.

C'est pourquoi, sur décision des ministres, une transformation organisationnelle interne à l'Etat s'engage pour que l'Anah, à l'horizon 2023/2024, devienne « aux yeux des Français » l'agence unique en charge du service public de la rénovation de l'habitat (dimension plus large que l'actuelle dimension énergétique).

Les enjeux

Il s'agit donc d'adresser une conduite de projet autour d'une transformation organisationnelle du service public de rénovation de l'habitat ; cette transformation est avant tout interne à l'Etat en organisant mieux la répartition des compétences et des interventions de l'ADEME et de l'Anah de manière à ce que l'Anah soit l'opérateur unique en charge de l'organisation du service public de la rénovation de l'habitat.

Cette vision cible, à horizon 2023 – 2024 à vocation à s'organiser par étape avec de premiers jalons concrets au 1^{er} janvier 2022 : unification de l'animation des réseaux, actions d'amélioration du parcours usagers. Le transfert des activités concrètes et précises est en cours de documentation.

La conduite de projet est assumée par le pôle Ministériel, et spécialement Anne-Lise Deloron, cheffe de projet

en charge de la coordination interministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments

Elle s'organise en parfaite association et collaboration des deux agences et des agents impliqués à l'Anah et à l'ADEME et dans le contexte d'une politique déjà installée à l'Anah comme à l'ADEME avec le déploiement du programme CEE SARE qui organise actuellement le service public de la rénovation énergétique des logements. La conduite de projet aura vocation aussi à interroger la place des services déconcentrés dans la vision cible.